



Grand Prix Jeunes de Saintes 3 et 4 août 2024



Règlement particulier de l'épreuve

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

Condition de participation

Epreuve ouverte à tous les jeunes de moins de 17 ans licenciés de la Fédération Française de Golf, en règle du « droit de jeu fédéral » de 35 € ou licenciés d'une Fédération étrangère reconnue (ces derniers devront fournir une attestation d'index).

Être de catégorie Minimes ou moins.

Etre titulaire d'un certificat de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur en a fourni un en 2023 ou 2024, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace « Licencié »

Pour les joueurs non licenciés en France, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la ffgolf.

Quotas et Catégories :

Catégorie	Nombre maximal de joueurs autorisés (*)	Garçons : Nombre minimum à prévoir	Filles : Nombre minimum à prévoir	Wild cards
Minimes		9	3	
Benjamins		21	6	
U12		21	6	
Total	144	51	15	14

*En incluant les garçons, les filles et les wild card

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Les joueurs Minimes et Benjamins seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Les joueurs U12 et U10 seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis l'ordre de leur moyenne de scores en stroke play, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Dans la limite du champ maximum, les joueurs ne répondant pas aux critères peuvent disposer de Wild Card. La répartition des 14 Wild Card est du ressort de la Ligue qui pourra en affecter une partie au club organisateur.

Déroulement de l'épreuve

Epreuve « non-fumeur » : Pendant un tour de toute compétition de jeunes, individuelle ou par équipe,



Grand Prix Jeunes de Saintes 3 et 4 août 2024



il est interdit aux joueurs de fumer. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect.

Cadets : les cadets ne sont pas autorisés.

Chariot électrique : l'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.

Appareils de mesure de distance : l'utilisation d'un dispositif électronique de mesure de distance est interdite.

Accompagnateurs : Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants, etc. ... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de prodiguer des conseils. Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

Forme de jeu

Formule score maximum (9 coups par trou)

Stroke play 36 trous – 18 trous par jour : Classement sur l'addition des 2 tours

- Samedi 3 août 2024 : premier tour
- Dimanche 4 août 2024 : deuxième tour

L'entraînement gratuit est prévu le mois précédent en semaine, ou le samedi sur réservation (accueil du golf 05 46 74 27 61), ainsi que la veille de l'épreuve.

Distances de jeu préconisées : Les distances de jeu seront adaptées en fonction de chaque catégorie d'âge et de sexe et elles se rapprocheront des distances indiquées dans le vademecum sportif (paragraphe 3.6-4).

Départs : Lors du 1^{er} tour, le tirage des départs se fera par catégories et par sexe, en respectant l'ordre des index. Les horaires seront communiqués à partir du **vendredi 2 août 2024 à midi**.

Lors du 2^{ème} tour, le tirage des départs se fera dans l'ordre inverse des résultats par catégorie et par sexe.

Classement : Le classement du Grand Prix Jeunes est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe et par catégorie. En cas d'égalité pour la première place dans chaque catégorie et pour chaque sexe, le Comité de l'épreuve doit départager les joueurs par un play-off en trou par trou. NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (ex : déclarer des co-vainqueurs).

Jeu lent

La procédure de jeu rapide des règles locales permanentes s'applique (lire paragraphe 1.2-2-3 du Vademecum).

Engagements

Les engagements se font en ligne [ici](#) ou sont à adresser par écrit, via le bulletin d'inscription, à :



Grand Prix Jeunes de Saintes 3 et 4 août 2024



GOLF CLUB DE SAINTONGE
43 route du golf
17100 FONTCOUVERTE
Clôture des inscriptions le 19 juillet 2024 (*)

(*)_date de réception du courrier pour l'inscription par écrit.

Les droits d'inscription fixés à **40 €** peuvent être faits également en ligne ou par chèque à l'ordre de l'AS Golf de Saintonge.

Tout forfait devra être notifié au comité de l'épreuve par écrit au plus tard le vendredi 26 juillet à minuit.
Tout joueur déclarant forfait après reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

La liste des joueurs retenus sera communiquée au plus tard 5 jours après la date limite des inscriptions
(Soit le 24 Juillet).

Contrôle anti-dopage.

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et /ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement de lutte contre le dopage de la FFGOLF. (Lire § 4.1 du Vade-mecum).

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

Prix

Souvenir offert au vainqueur de chaque catégorie.

En cas d'absence injustifiée d'un joueur à la remise des prix, son prix sera remis au joueur suivant dans le classement.

Photographie et réseaux sociaux

Le joueur inscrit accepte que tout ou une partie de son image (photos et/ou vidéos) soit enregistrée dans le cadre de sa participation en tant que joueur au Grand Prix Jeunes et puisse être utilisée ou exploitée à des fins de communication par le club receveur (sites internet et réseaux sociaux)

Comité de l'épreuve

Le comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieur ou supérieur au nombre de joueurs prévu. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.



Grand Prix Jeunes de Saintes 3 et 4 août 2024



Renseignements complémentaires au 06 81 12 50 24 ou golfdesaintonge@gmail.com